

ANNEXE**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée**

Le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse attribue les indemnités suivantes aux élus suivants :

TYPE D'INDEMNITÉ	MONTANT DE L'INDEMNITÉ	ÉLU CONCERNÉ
indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président du Syndicat mixte	montant est fixé à 4,27 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président du Syndicat mixte	montant est fixé à 4,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Madame Pascale BORDE-PLANTIER